

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2020 – 20 h30

L'an deux mil vingt, le 21 février à vingt heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la présidence de Simon ALBERT, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 14 février 2020.

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES
Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN -
Bernard VIVIER.

ABSENTS EXCUSES : Christophe DEGLISE ➔ procuration à Jocelyne DESCOLLONGES
Nathalie BURFIN ➔ procuration à Cristinne URBIN

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance

I – FINANCES COMMUNALES

1.1 Vote des comptes de gestion 2019

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les comptes de gestion établis par le comptable du Trésor.

1-2 Vote des comptes administratifs 2019

Monsieur le Maire :

- Indique qu'après échanges avec le comptable du Trésor les comptes administratifs des différents budgets sont en concordance avec les comptes de gestion.
- Rappelle, pour les différents budgets de la commune que les comptes administratifs avaient été transmis aux conseillers lors de la dernière séance du conseil municipal
- Fait, avec les élus, l'analyse détaillée de leurs résultats comptables, après reprise des excédents ou déficits :
 - **Budget principal, excédents de clôture :**
 - ➔ 293 606,03 € pour la section de fonctionnement
 - ➔ 645 847,73 € pour la section d'investissement
 - ➔ 951 553,76 € d'excédent global cumulé
 - **Budget eau, excédents de clôture :**
 - ➔ 10 717,85 € pour la section de fonctionnement
 - ➔ 31 583,30 € pour la section d'investissement
 - ➔ 42 301,15 € d'excédent global cumulé
 - **Budget assainissement, excédents de clôture :**
 - ➔ 17 354,30 € pour la section de fonctionnement
 - ➔ 33 792,92 € pour la section d'investissement
 - ➔ 51 147,22 € d'excédent global cumulé
 - **Pour l'ensemble des 3 budgets :**
 - ➔ 1 045 002,13 € d'excédent global cumulé

Monsieur le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le fait que pour les budgets EAU et ASSAINISSEMENT les résultats, bruts, des sections de fonctionnement (différence entre total des dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement), hors excédents antérieurs reportés, sont déficitaires.

Il y aura donc lieu, sur les exercices à venir, à rechercher des solutions pour équilibrer au mieux les budgets EAU et ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire attire également l'attention des élus sur le fait que **le budget principal présente un excédent global cumulé de 951 553,76 €**. Excédent résultant de la maîtrise des dépenses sur les exercices antérieurs en

prévision des dépenses importantes à envisager, notamment, pour l'opération à venir d'aménagements/revitalisation du centre-bourg.

Cette présentation étant faite et débattue Monsieur le Maire qui la salle.
Sous la présidence de Mme la 1^{ère} adjointe le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les comptes administratifs de l'ensemble des budgets 2019

1-3 Affectation des résultats 2019 aux budgets primitifs 2020

Le conseil municipal après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019, se prononce, par délibération, sur l'affectation des résultats de fonctionnement sur les budgets primitifs 2020.

1-4 Préparation des budgets primitifs 2020

Une première ébauche, établie sur la base des dépenses/recettes prévisionnelles connues, est présentée aux élus. Ces budgets prévisionnels seront retravaillés en fonction des derniers éléments financiers recueillis

II – URBANISME

2-1 Procédure d'approbation du PLU

Monsieur le Maire communique aux conseillers municipaux le compte rendu de la réunion post enquête publique tenue le 6 février avec la participation du groupe de travail, de l'urbaniste, d'une représentante de la DDT et d'un représentant du Syndicat Mixte BUCOPA.

Cette réunion post enquête doit permettre d'apporter les corrections aux documents composant le dossier PLU prochainement soumis au conseil municipal pour approbation.

Les documents définitifs seront communiqués aux conseillers pour cette séance du conseil municipal.

III – VOIRIE - RESEAUX

3-1 Opération centre- bourg

Monsieur le Maire :

- Rappelle que la phase PRO, conduite par la maîtrise d'œuvre, a démarré.
Communique également un extrait du marché de maîtrise d'œuvre mentionnant les différentes phases des études et leur durée prévisionnelle
- Informe sur les demandes de subventions et les consultations des banques pour emprunts, en cours.

3-2 Voirie communale

Les travaux sur le chemin de la Croisette sont en cours.

Lors de ces travaux la place de l'ancienne gare sera également nivelée et compactée pour réduire les flaques d'eau pluviale.

3-3 Extinction de l'éclairage public

L'arrêté du Maire a été pris pour extinction de 0h00 à 6h00 à compter du 23 mars 2020.

Les panneaux d'information seront installés dès livraison.

3-4 STEP du Creux

Délibération prise actant la convention d'autorisation de déversement des eaux usées provenant de hameaux de Groslée-Saint-Benoît sur la station du Creux.

IV – BATIMENTS – TERRAINS COMMUNAUX

4-1 Location d'un terrain communal en Certelles Sud

Un bail sera signé avec un demandeur pour l'autoriser à faire pâturer des chevaux.

V – CCPA

5-1 préservation du petit patrimoine local

Les élus sont informés qu'un fonds de concours de préservation du petit patrimoine a été instauré par la CCPA. Participation au financement sur la base d'un dossier à présenter.

Le four de Saint-Martin pourrait bénéficier, de cette aide.

5-2 Sentiers de randonnées pédestres

Les sentiers de randonnées pédestres répertoriés par l'office de tourisme de la CCPA ont été inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

La commune de Lhuis en comporte une dizaine.

VI – SIVOM

La Mission Locale en partenariat avec l'AFPA propose de déployer une offre de service au bénéfice des jeunes au plus près des territoires. Renseignements sur affichage en mairie.

VII – DIVERS

7- Micro crèche

Le dossier suit son cours.

Séance levée à 22h

Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.
